

I. N. A. O.	
CONSEIL DES AGREMENTS ET CONTROLES	
Contrôle organoleptique des IGP relevant du Règlement (UE) n° 1151/2012 Mise en place d'un groupe de travail et désignation des membres du CAC	
Résultat de la consultation écrite	
2016-201 Consultation écrite	DATE : 20 décembre 2018

A l'occasion de l'examen de demandes de modifications de cahiers des charges IGP, ou de demandes de reconnaissance en IGP, il est apparu que certains cahiers des charges d'IGP relevant du règlement (UE) n°1151/2012 contenaient des descripteurs organoleptiques sans prévoir, à ce jour, de modalités de contrôle adaptées dans leur plan de contrôle.

Pour une bonne application de la réglementation européenne et nationale, il est nécessaire de préciser les modalités du contrôle externe **des descripteurs organoleptiques contenus dans les cahiers des charges IGP.**

Pour déterminer quelles mesures mettre en place afin de répondre à ces exigences, il a été proposé de créer un groupe de travail conjoint du Conseil des Agréments et Contrôle et du Comité National IGP-LR-STG.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Comité national IGP-LR-STG lors de sa réunion du 11 octobre 2018. Il a par ailleurs approuvé la nomination de Mme Corinne BORDE, MM. Philippe DANIEL et Jean-François ROLLET au titre du CN IGP-LR-STG pour participer à ce groupe de travail et approuvé la lettre de mission.

Pour finaliser la composition du groupe de travail, compte tenu de l'annulation de la réunion du Conseil des agréments et contrôles prévue le 29 novembre 2018, et en application de l'article 9 du règlement intérieur de l'INAO, la Présidente Nathalie VUCHER a décidé de consulter par écrit **les membres du CAC. Cette consultation a été mise en œuvre du 12 au 20 décembre 2018 inclus** et visait à recueillir l'avis des membres de ce Conseil sur la mise en place d'un groupe de travail et la désignation des membres du CAC y participant.

Pour préparer les travaux de ce groupe, un premier recensement par les services de l'INAO a permis d'identifier les cahiers des charges IGP pour lesquels les plans de contrôle prévoient le contrôle de descripteurs organoleptiques et de lister les différentes méthodes prévues.

L'objectif du groupe sera de formuler des propositions proportionnées permettant de concilier le respect de la réglementation, la spécificité du signe IGP et des cahiers des charges concernés.

A la question : " **Etes-vous favorable à la désignation d'un groupe de travail conjoint avec le Comité national IGP-LR-STG ?**"

les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :

Membres consultés :	41
Réponses reçues :	28
Suffrages exprimés :	28
OUI :	27
NON :	0
ABSTENTIONS :	1
NUL	0

A la question : " **Etes-vous favorable à la désignation des membres du CAC proposés pour participer à ce Groupe : Cécile COULON-LEROY, Emmanuel LECLUSELLE et François LUQUET ?**"

les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :

Membres consultés :	41
Réponses reçues :	28
Suffrages exprimés :	28
OUI :	24
NON :	0
ABSTENTIONS :	4
NUL	0